



## Déclaration préalable FSU au CDEN du 15/10/2018

Le 9 octobre, la FSU 78 a participé à la journée de grève et de manifestation pour la défense de notre modèle social. Avec les organisations syndicales et de jeunesse qui ont participé à cette mobilisation, nous avons la volonté de résister aux attaques sans précédent contre les solidarités collectives, la casse des services publics et l'absence de dialogue social du gouvernement.

Ce CDEN nous donne l'occasion de rappeler notre attachement au statut, garant d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et de l'indépendance des agents au service de l'État. Ce statut est aujourd'hui gravement menacé par le projet CAP 22. Nous dénonçons fermement toute remise en cause du paritarisme, les propositions de prime au mérite, ainsi que le recours accru aux contractuels.

**La rentrée scolaire dans les Yvelines** illustre les effets d'une politique gouvernementale qui renonce, chaque jour davantage à soutenir le service public d'éducation que nous défendons.

### **Dans le premier degré :**

Les classes dédoublées en CP/CE1, mesure phare de ce gouvernement, sont censées se suffire à elle-même pour permettre aux élèves les plus fragiles d'échapper au déterminisme social. Cette mesure ne doit pas faire oublier tout ce qui se cache derrière : une carte scolaire tendue dans et hors éducation prioritaire ; des classes dédoublées dans un environnement chaotique ; des remplacements peu ou pas assurés ; des EVS disparus et un abandon du ratio départemental de décharge des directeurs (*dédoublément de classe et non création de classe dans le calcul de décharge des directeurs*) ; la difficulté à vivre l'inclusion au quotidien dans des classes surchargées et un environnement médical dégradé ; la médecine scolaire qui n'a plus rien de ce qu'elle était, une formation initiale et continue insuffisantes et une école en perte d'autorité sur tout ce qui concerne son cœur de métier.

### **Dans le second degré :**

Le manque d'ambition dans l'éducation sera d'autant plus marqué dans le second degré, avec l'annonce de 2650 suppressions de postes d'enseignants, alors même que la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance prévoit 32 000 élèves de plus en moyenne à chaque rentrée jusqu'en 2021 ! Nous dénonçons un projet de « réforme » du lycée qui s'inscrit dans cette logique comptable au détriment des élèves.

Dans le département, le nombre de postes non pourvus à la rentrée semble moins important que l'année dernière. Cela ne doit pas masquer la pénurie d'enseignants titulaires et laisser croire que les supports sont pourvus par le mouvement, alors même que le nombre de postes créés en CSTD ne compense pas l'augmentation démographique. Les personnels contractuels ont manifestement été nommés beaucoup plus tôt que les années précédentes.

Malgré cela, certains établissements ont attendu trois semaines, parfois plus, pour enfin proposer aux élèves des cours d'éco-gestion, ou encore de ST2S. Les filières technologiques sont décidément les parents pauvres de cette rentrée. Des créations de divisions n'ont pas été anticipées pour scolariser des élèves sans affectation à la rentrée, alors qu'ils avaient obtenu le passage en voie technologique. Cela a bouleversé l'organisation dans les établissements d'accueil qui ont du trouver des volontaires pour enseigner, venant alourdir le service des enseignants sollicités. Nous dénonçons ce manque d'anticipation qui plonge les élèves et leurs familles dans l'angoisse, comme en atteste ces élèves à qui l'on a refusé de redoubler en terminale après leur échec au baccalauréat. Au lieu de cela, les services de la DSDEN leur ont proposé des modules de re-préparation qui ne correspondent pas à leurs attentes. Enfin, en collège comme en lycée, les effectifs chargés restent un réel motif d'inquiétude et de colère, pour les parents comme pour les enseignants qui se sont mobilisés en ce début d'année scolaire.

Concernant les points à l'ordre du jour de ce CDEN, nous aimerions avoir un point précis sur l'état du programme prévisionnel d'investissement et de rénovation dans les collèges du département. Ce PPI/PPR

est normalement arrivé à échéance et doit être présenté et discuté en CDEN. Cela concerne les rénovations mais aussi les (re)constructions (Mantes par exemple). Il est regrettable que nous apprenions par voie de presse le contenu de ce programme, alors même qu'il relève des prérogatives de cette instance ! (*article R235-11 du code de l'éducation : Le conseil départemental de l'éducation est notamment consulté : 2 b) Sur le programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges ;*).

C'est encore par voie de presse que nous apprenons qu'un autre collège REP+ doit voir le jour selon des modalités qui ne sont pas sans rappeler le collège de Mantes. Si l'innovation n'est pas nommée, il suffit de lire entre les lignes pour comprendre la continuité du projet entre les deux territoires. Nous réclamons une concertation entre les acteurs du monde éducatif et le Conseil départemental afin de nous assurer du maintien du cadre législatif.

Concernant la DGF à l'ordre du jour de ce CDEN, elle confirme encore une fois nos inquiétudes. 2019 sera, et nous le déplorons, l'année de mise en place de la SEMOP. Nous avons eu l'occasion de dénoncer le danger de ce projet décidé unilatéralement par le Conseil Départemental. Pour la FSU 78, il y avait moyen de défendre d'autres projets afin de garantir un service public de qualité bon marché. Au lieu de cela, nous ne pouvons que constater les effets de cette politique dans les établissements du département. Cette dotation globale de fonctionnement pour l'exercice 2019 suscitent notre inquiétude sur plusieurs points.

D'après le document de présentation, les ratios bénéficient d'une augmentation de 1,2% au titre de l'inflation. C'est un mieux comparé au gel des années précédentes, mais cela ne compense pas l'inflation sur les 12 derniers mois évaluée par l'INSEE à 2,3 %.

La mise en place de la SEMOP entraîne un prélèvement de 2M€ sur la DGF théorique, mais sans aucune explication concrète. Comment ce prélèvement a-t-il été estimé ?

Après un premier document où l'écèlement d'un certain nombre de collèges avait disparu, celui-ci revient, mais sans aucune informations complémentaires. Qu'en est-il ?

Nous avons demandé un document détaillant la répartition de cette DGF établissement par établissement. Pourrons nous l'avoir en séance ? Et si non pourquoi cette requête n'a pu aboutir ?

Rappelons que la FSU demande que les dotations concernant les programmes spécifiques (ULIS, UPE2A, CDI...), restent fléchées, afin que leur utilisation ne soit pas détournée.

La FSU restera mobilisée contre les différents projets qui visent à affaiblir les services publics et les solidarités. Dans l'Éducation Nationale, nous serons présents le 12 novembre pour dénoncer une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels, notamment pour alerter contre les dangers de la mise en place de la réforme du lycée.